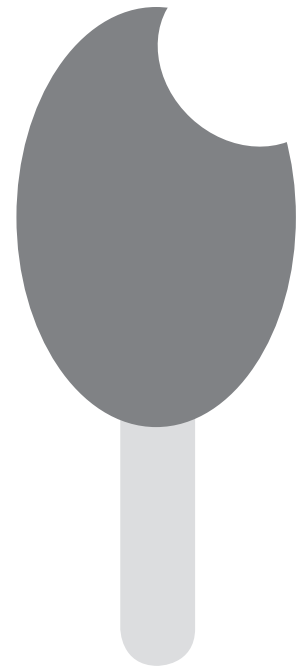


« Il arrive un moment où les gens comprennent la structure de pouvoir et de domination et décident de faire quelque chose. C'est ainsi que se sont produits tous les changements dans l'histoire. Comment cela arrive, je ne sais pas. Mais nous avons tous le pouvoir de le faire. »

Noam Chomsky, *La Doctrine des bonnes intentions*.
Entretiens avec David Barsamian, Fayard, Paris 2006.



Idées revues

2. la retraite

Travailler plus longtemps ?

L'espérance de vie pour une personne de 60 ans partant aujourd'hui à la retraite est de 22 à 30 ans, mais les chiffres sont beaucoup plus faibles pour l'espérance de vie en bonne santé (3,1 ans pour un homme, 4,2 ans pour une femme : chiffres INSEE). Travailler plus longtemps raccourcira donc le temps dont disposent les salariés pour profiter pleinement de leur retraite !

Actuellement 6 salariés sur 10 sont hors emploi (chômage, invalidité...) au moment de liquider leur retraite ; comment donc travailler plus longtemps ? Cette proposition est évidemment tout à fait hypocrite.

Les jeunes du fait des études entrent de plus en plus tard dans le monde du travail, les travailleurs, en particulier les femmes, sont confrontés à des périodes de chômage ou ont des carrières discontinues. **Dans ces conditions comment sera-t-il possible d'obtenir les annuités requises pour prétendre à une retraite à taux plein ? Travailler plus longtemps se traduira donc par une pension réduite pour le plus grand nombre.**

Un actif en 2020 produira plus que deux actifs en 2000 qui eux-mêmes produisent 1,5 fois plus que quatre actifs de 1960 ! Il y aura toujours autant de richesses disponibles ; **travailler plus longtemps n'est donc pas une nécessité ce qu'il faut c'est mieux partager les richesses produites !**

La capitalisation est-elle une réponse ?

Le financement des retraites se pose à chaque génération. C'est une question de partage de la richesse entre actifs et retraités. C'est en effet en prélevant une fraction de la richesse que produisent les personnes actives occupées qu'on finance les retraites.

Le recours à la capitalisation consiste à accumuler, de manière individuelle ou collective – via des fonds de pension –, des actifs financiers (actions, obligations, immobilier) dont les revenus ou la vente sont censés assurer demain le paiement des pensions. **La capitalisation, c'est reporter le risque sur le seul salarié.** Le recours à la capitalisation ne peut en aucun cas résoudre le problème de partage des richesses posé par l'accroissement du nombre de retraités rapporté au nombre d'actifs : un régime par capitalisation qui voudrait se substituer totalement à la répartition devrait, lui aussi, s'il entend maintenir le niveau relatif des retraites, verser une part croissante du produit intérieur brut (PIB) à des retraités devenus plus nombreux.

Il lui faudrait tout autant prélever cette somme sur les richesses produites par les actifs du moment, via les revenus du capital. La principale différence entre les deux systèmes tient plutôt à leur fondement : **la répartition est par nature collective et fondée sur la solidarité entre générations, alors que la capitalisation induit l'idée que chacun cotise pour sa propre retraite. La capitalisation a pour inconvénient supplémentaire de soumettre les pensions à la volatilité des marchés financiers.** Ainsi, les actifs détenus par les fonds de pensions des pays de l'OCDE ont vu leur valeur diminuer en moyenne de 20% depuis le début de la crise financière.

Quelques repères

1853 loi unifiant les pensions civiles et militaires des fonctionnaires. référence calculé sur les 25 meilleures années.

1910 loi sur les retraites ouvrières et paysannes. **1999** création d'un Fond de réserve pour anticiper les financements en 2020 (atteindre 150 milliards d'euros).

1945 création de la sécurité sociale et généralisation à l'ensemble des citoyens en 1946. **2003** réforme de l'ensemble des régimes exceptés les régimes spéciaux. Alignement progressif de la durée de cotisation pour les fonctionnaires. En 2012, les salariés du public et privé cotiseront 41 années pour une retraite à taux plein. Création d'un système de décote et de surcote. Création de dispositifs d'épargne retraite (un individuel : *Plan Epargne Retraite Populaire* PERP et un collectif : *Plan Epargne Retraite Collectif* PERCO).

1956 Fonds national de solidarité et minimum vieillesse dès 65 ans.

1971 cotisation sur 37,5 années pour une retraite à taux plein sur la base des 10 meilleures années.

1982 âge légal de la retraite fixé à 60 ans.

1993 réforme du régime des salariés agricoles, artisans, industriels et commerçants. Cotiser 40 ans pour une retraite à taux plein. Salaire moyen de référence calculé sur les 25 meilleures années. **2008** réforme des régimes spéciaux (Opéra de Paris, SNCF, RATP, ...).

Les dates soulignées représentent un progrès social.
Source : <http://www.info-retraite.fr>

Pour compléter cette brochure

sites

www.retraites-2010.fr
réussissons vraiment une retraite juste

www.info-retraite.fr

www.france.attac.org

petition.exigences-citoyennes-retraites.net
faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites

www.filoche.net
le blog de Gérard Filoche

blog.mondediplo.net/-la-pompe-a-phynance
le blog de Frédéric Lordon

www.attac93sud.fr
Comité local Attac de Montreuil, Bagnolet, Rosny (ateliers d'économie, éducation populaire)

groups.google.fr/group/collectif-montreuillois-de-defense-des-retraites
le collectif montreuillois de défense des retraites

livres

L'enjeu des retraites, Bernard Friot, Ed. La Dispute, 2010

Retraites : l'heure de vérité, Jean-Marie Harribey, Pierre Khalfa, Christiane Marty, Pierre Concialdi, Didier Horus, Michel Husson, Isaac Johsua, Marc Mangenot, Patrick Morvan, Daniel Rallet, Ed. Syllepse, 2010

Le petit livre des retraites, à l'usage de ceux qui veulent les défendre, Jean-Christophe Le Duigou, Pierre-Yves Chanu, Les Editions de l'Atelier, 2010

Comité de rédaction : Pierre Aucouturier, Béatrice Paul, Serge Garbay, Daniel Rome, Bruno Kermarrec.
Graphisme : Anne Desrivières

livret édité par Attac93Sud
www.attac93sud.fr
contact@attac93sud.fr

Idées revues... !

— On ne pourra pas financer les retraites

FAUX L'idée de percevoir une faible pension a été fortement imprégnée dans nos esprits. Il faut déconstruire ce fatalisme en lui opposant le fait que la production de richesse, comme la productivité au travail, elles, n'ont jamais cessé d'augmenter. *Ainsi, le financement des retraités, certes de plus en plus nombreux, est possible à condition d'en finir avec l'actuel partage éhonté de la richesse au bénéfice des revenus financiers. Il s'agit là d'un choix politique de justice et de solidarité*

— La capitalisation est meilleure que la répartition

FAUX Si on estime possible de compléter les cotisations pour le système public par répartition par des versements dans une épargne privée, qu'est-ce qui empêche d'augmenter les cotisations et de garantir une meilleure retraite grâce au système par répartition ? *C'est l'Individualisme contre la Solidarité.*

— Il faut augmenter l'âge de départ à la retraite

FAUX Au-delà de 57 ans, la majorité des salariés sont déjà hors emploi. Aujourd'hui, beaucoup de salariés peinent à réunir le nombre d'annuités pour atteindre le taux plein de leurs pensions. Augmenter la durée de cotisation ou reporter l'âge légal de départ à la retraite signifiera donc, pour ces salariés la baisse du niveau des pensions !

Source : *Retraite : Un enjeu de civilisation*, Lignes d'Attac, N°82 Juin 2010.

Qu'est-ce que la « retraite » ?

Tout d'abord, ce terme est-il approprié ? **Peut-on dire qu'on se « retire » de la vie sociale lorsqu'on cesse son activité professionnelle ?** Vit-on alors reclus, à attendre l'aumône ?

Non, celle ou celui qui ne travaille plus reste le plus souvent un acteur important de notre société. Ce n'est pas seulement le travail accumulé pendant de longues décennies qui donne droit à un revenu, c'est aussi (surtout) l'appartenance à la communauté. Les contributions des « anciens » sont essentielles dans de multiples associations, dans la vie des instances administratives, sportives, culturelles, politiques, avec leurs conseils expérimentés et toutes sortes de bénévoles. Ainsi, le retraité étant un membre à part entière de la société, ses moyens d'existence doivent être issus de la solidarité des actifs. Même dans les tribus humaines les plus archaïques, l'ancêtre est entretenu avec respect par ses descendants.

Toute logique individualiste s'oppose à cette solidarité. **Laisserons-nous le monde libéral sacrifier la vieillesse de la plupart – et surtout celle des plus démunis – pour préserver les avantages de quelques privilégiés ?**

Où trouver l'argent pour financer les retraites ?

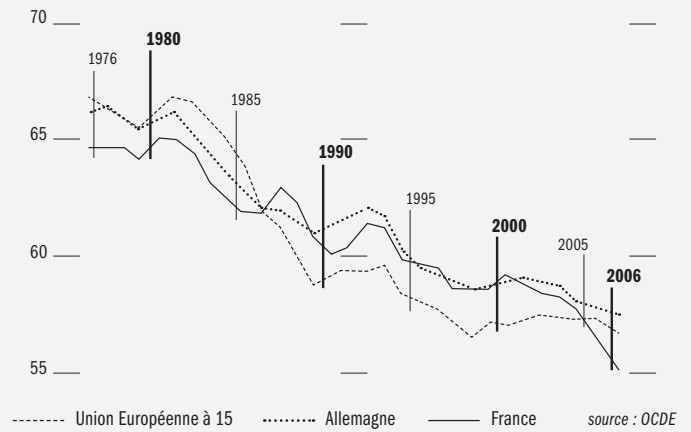
Si on compare les sommes nécessaires pour conserver un système équitable¹, avec la richesse produite par an (le PIB), nous évitons les idées reçues du type « les caisses sont vides », « on ne peut qu'allonger le temps de travail »...

Le rapport 2010 du Conseil d'Orientation des Retraites estime un déficit de 32 M€ en 2010 et d'environ 40 M€ en 2020². Le déficit prévu pour 2020 représente alors 2,1 % du PIB. Comparons maintenant ces 2,1 % ou 40 M€ avec les conséquences des choix politiques des dernières décennies : Une baisse de 8,8 % du PIB consacré à nos salaires : la masse salariale globale a baissé de 167 M€ par an, donc une baisse mécanique du financement des retraites ; les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 5,3 % du PIB soit 100 M€ par an³ ; la défiscalisation, sans réelle évaluation, des plus values des entreprises enlève 20 M€ par an au budget de l'État⁴.

Une réelle justice sociale est possible : *taxer les profits, les revenus financiers et les transactions financières ; interdire les paradis fiscaux (évasion fiscale estimée à 50 M€ par an) ; augmenter régulièrement les cotisations sociales employeur ; court-circuiter les marchés financiers par une politique monétaire et budgétaire coopérative ; mener une autre politique de l'emploi : réduire le temps de travail, investir dans les alternatives écologiques, améliorer le travail des femmes.*

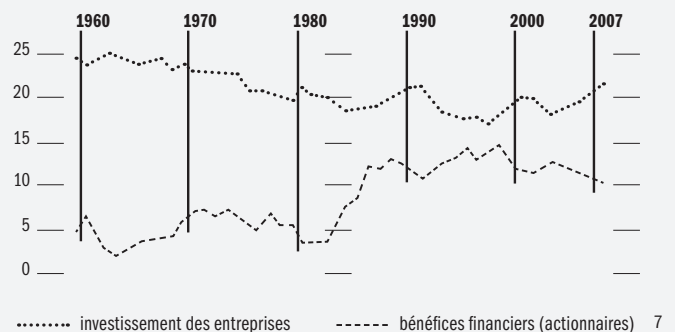
1. Les Retraites, l'heure de vérité. Attac Fondation Copernic, Ed. Syllepse 2. COR Rapport n°8, avril 2010, p.24 3. OCDE in Michel Husson, Le partage de la valeur ajoutée, <http://hussonet.free.fr/psalfo.pdf> 4. Jean Gadret, Vive l'impôt !, blog Alternatives Economiques, 15 mars 2010

Évolution de la part salariale (1976-2006 en % du PIB)

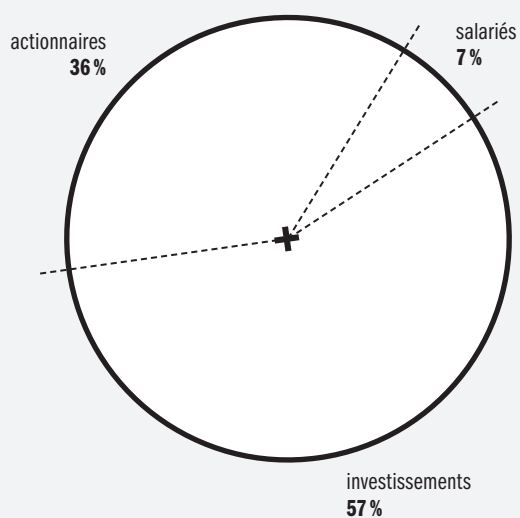


Évolution de la part « profits » (en % du PIB)

L'augmentation du profit n'a pas favorisé l'investissement des entreprises (créations d'emplois) mais seulement la finance. Taxer les dividendes ne ferait pas baisser la « compétitivité » des entreprises comme le dit le MEDEF



La répartition des profits en 2007



Sources : Insee, Rapport de Jean-Philippe Cotis, *Entreprises non financières*

La retraite c'est la santé !

La conclusion d'une étude de chercheurs de l'Inserm (Unité 687 « Santé Publique et Epidémiologie des Déterminants Professionnels et Sociaux de la Santé »), menée sur plus de 14 000 personnes, 7 ans avant et 7 ans après leur départ en retraite.

Les résultats confirment une relation entre la santé perçue et l'avancée en âge ; mais les liens avec le passage à la retraite sont plus inattendus. Ainsi, **pendant les années qui précèdent le départ en retraite, la proportion de personnes déclarant un mauvais état de santé ne cesse d'augmenter pour atteindre 20% des personnes interrogées. Cette tendance s'inverse brusquement au moment de la retraite pour ne représenter plus que 14% un an après leur cessation d'activité professionnelle.** En moyenne, les sujets retrouvent après le départ à la retraite l'état de santé qu'ils déclaraient 8 à 10 ans plus tôt.

Cette amélioration de l'état de santé perçue est observée aussi bien chez les hommes que chez les femmes, toutes catégories

socioprofessionnelles confondues. Cependant, ce sont essentiellement les personnes soumises à des conditions de travail défavorables (forte demande physique et psychologique, insatisfaction au travail), qui bénéficient le plus de l'amélioration de leur santé après la retraite. On peut signaler que des résultats analogues concernant les troubles du sommeil ont été trouvés dans la même population avec une nette diminution des troubles à la suite de la retraite.

[...] Le ressenti des participants devrait être pris en compte pour mettre en place des mesures offrant un environnement de travail adapté aux personnes en fin de carrière, particulièrement si l'on envisage d'allonger la durée de la période d'activité professionnelle.»

paru dans *The Lancet*, 5 décembre 2009, volume 374, p.1889-96 étude menée par H. Westerlund et collaborateurs